# CONSEIL MUNICIPAL 30 Septembre 2016

Le **trente septembre deux mil seize**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard RIANT, Maire.

Présents: Bernard RIANT, Maire,

Richard GAUTIER, Joël NAIN, Véronique PIERRON, adjoints,

Nadine DURAND, Jean DELOFFRE, Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Frédéric MAGNIER,

Jean Michel GUYOT, Thierry GUENARD, Dany MOINE, Maurice POULIN

Absents excusés: Jean François CAPOLUNGO (pouvoir Nadine DURAND), Mathieu DEBAIN

(pouvoir Bernard RIANT)

Secrétaire de Séance : PIERRON Véronique

**63 80** 

<u>Modification ordre du jour</u>: Bernard RIANT fait part d'un point à rajouter à l'ordre du jour portant sur le Personnel Communal.

# 1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 28 Juillet 2016

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

## 2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

DE SMET Serge et PONTONNIER Annick : vente maison, sis 7 Rue des Tournants, parcelle AB 557

LOPES Fernando : vente maison, sis 36 rue des Tournants - parcelle ZL 148

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

## 3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

#### Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

- Mise en place du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) pour les CM1-CM2 qui sont à partir de cette année scolarisés à Gy l'Evêque. Les enfants de Gy l'Evêque sont quant à eux accueillis à Vallan (des tout petits au CE2) soit 65 enfants au total, toutes sections confondues.
- Accord du conseil municipal pour sa participation à la classe de neige des CM1-CM2 en 2017.
- Participation prévisionnelle en hausse en ce qui concerne l'accueil péri scolaire et les NAP
- Activités prévisionnelles pour l'année scolaire 2016-2017 : intervention de l'ADAP'T (initiation au langage des signes), 2<sup>e</sup> participation à « la journée internationale des forêts ainsi qu'à

- l'opération « plus d'arbres, plus de vie », activités sur le monde, le tri sélectif, brevet de natation, croisière en péniche...
- Pour répondre aux consignes reçues quant à la sécurité de nos écoles, le conseil municipal rappelle que le stationnement et l'arrêt sont interdits devant et aux abords des écoles.

Commission Environnement - Attractivité Rapporteur : Joël NAIN

La commission environnement – attractivité s'est réunie le lundi 5 septembre 2016 à 18 h 30 à la mairie <u>Présents</u>: Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Jean François CAPOLUNGO, Jean DELOFFRE, Joël NAIN,

Absents excusés : Maryline RENAUDIN, Véronique PIERRON, Thierry GUENARD, Mathieu DEBAIN

- La dernière visite pour le concours communal des maisons fleuries a eu lieu le 5 septembre et 12 lauréats ont été retenus. La remise des récompenses se fera le vendredi 4 novembre 2016 à 19 h à la Mairie.
- 12 arbustes à fleurs seront plantés à l'entrée sud du village pour la somme de 163.68 euros
- Le vendredi 23 septembre l'opération « nettoyons la nature » s'est déroulée avec le concours des Ets Leclerc, les enfants des écoles, les institutrices, des parents d'élèves, des conseillers. En fin de matinée, la municipalité a offert gâteaux et jus de fruits bien mérités

La commission environnement - attractivité s'est réunie le lundi 26 septembre 2016 à 18 h 30 à la Mairie.

<u>Présents</u>: Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Véronique PIERRON, Jean François CAPOLUNGO, Jean DELOFFRE, Thierry GUENARD, Joël NAIN, Raymond BOSCO et Jean Marie BOISSET (représentant le club de randonnée de Vallan)

Absents excusés : Maryline RENAUDIN, Mathieu DEBAIN

Le livre de bienvenue pour les nouveaux habitants et nouveaux locataires sera présenté lors du prochain conseil municipal.

#### Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANT

- L'entreprise FABRE a achevé la lasure et la peinture des 2 ponts situés vers la salle polyvalente ainsi que le portail du cimetière.
- La fresque prévue sur le mur de la station d'épuration est terminée.
- Les travaux exécutés par l'entreprise DUVERNE pour la mise en place du columbarium sont achevés depuis le 15 septembre dernier. Le jardin du souvenir est délimité par une haie de buis mis en place par les employés communaux. L'inauguration aura lieu le 22 octobre à 11 heures.
- Les trottoirs situés à l'entrée nord de Vallan ont été posés par l'entreprise EUROVIA.

## Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANT

La reprise de la chaussée Rue de la Fontaine des Buissons a été effectuée gratuitement par la Sté COLAS.

La Sté EUROVIA est intervenue pour la route de Vaux, gratuitement également.

### Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

Animations de 2017 :

9 avril vide grenier,

24 juin, fête patronale,

14 juillet, pêche à la truite

31 octobre, Halloween

Des projets sont à l'étude : fête de la musique...

- La bibliothèque a fêté dignement ses 25 ans le vendredi 23 septembre : exposition, animation, goûter ont fait le bonheur de tous les enfants présents. Merci aux animatrices de la bibliothèque pour leur investissement.
- La troupe « les saltimbanques » viendra vous présenter son spectacle le 15 janvier 2017 à la salle de la fontaine.
- Chaque année, les commissions doivent rendre « leur copie » pour le bulletin municipal. Vos articles sont à transmettre à Richard GAUTIER pour le 15 novembre 2016.

#### Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

Les travaux de mises en accessibilité de l'école élémentaire sont terminés. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise CESCHIN et l'entreprise SEGAUD. La réception des travaux a eu lieu le mercredi 28 septembre 2016 à 14 h 45 en présence de Joël NAIN et Véronique PIERRON. Ceux de la salle de la fontaine sont en cours de finition pour l'intérieur et l'extérieur. Ces travaux devraient être terminés en semaine 41.

Une nouvelle tranche de travaux sera effectuée en 2017.

#### COMMISSION Aménagement de la Place Communale

Rapporteur : Véronique PIERRON

Le dossier suit son cours. Une demande de subvention à été envoyée à la région.

#### Décision du Maire n°2016-09-04

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres, réunie le 29 août 2016,

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire.

Le Maire informe que l'entreprise BETTE a été retenue pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la place communale.

#### COMMISSION CCAS

Rapporteur : Bernard RIANT

La Tour des Terroirs, prestataire local, apprécié de nos anciens, nous fournira à nouveau cette année pour les colis de Noël.

Les colis seront distribués le 11 et 12 décembre prochain à tous ceux qui accepteront de nous recevoir. Rentrée scolaire: comme chaque année un bon de 40 euros a été offert aux enfants entrant en 6°, seconde et apprentissage. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous avez été oublié.

## 4 - VENTE BIEN IMMOBILIER

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acquéreur s'est manifesté pour acheter un appentis communal dit de la Source du Four, situé ruelle du Four, cadastré AB 107.

Le prix de vente, après négociation, a été fixé à 3.500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés

- De céder le dit bien désigné ci-dessus au prix de 3.500 €
- Charge le Maire de rédiger l'acte administratif de cette vente et de procéder aux écritures comptables

## 5 - RODP France TELECOM

Conformément au décret n° 97-683, France Télécom est redevable d'une redevance au titre des droits de passage sur le domaine public routier de la commune.

25 km 172 d'artères aériennes et souterraines

2 m² d'emprise au sol sont concernés

	2016			
	Longueur	Tarif	Montant	
ouvrage en aérien	6,679	51,74	345,57	
ouvrage en souterrain	18,493	38,81	717,71	
emprise au sol	2,000	25,87	51,74	
			1 115,02	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- o Décide de fixer la redevance 2016 à 1.115,02 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès de France Télécom (article 70323 de la section de fonctionnement).

## 6 - ASSAINISSEMENT : décision modificative 1

La trésorerie nous a informé qu'un administré, redevable de 363,08 €, au tire de la redevance d'assainissement, était décédé.

Afin de procéder aux écritures comptables, le Maire proposé la décision modificative suivante :

Diminution crédits			Augmentation crédits				
art	chap	libellé	montant	art	chap	libellé	montant
022	022	dépenses imprévues	364	65	1 004	pertes sur créances irrécouvrables	364

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés

D'adopter cette décision modificative

# 7 - ASSAINISSEMENT : Pertes sur créances irrécouvrables

La trésorerie a proposé de passer en créances irrécouvrables les sommes suivantes :

Exercice pièce	Objet	Montant	
2006-R-4-101-1	Rôle assainissement 2006	89,86	
2007-R-5-97-1	Rôle assainissement 2007	172,80	
2008-R-6-94-1	Rôle assainissement 2008	100,42	
	363,08		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés

- D'inscrire les sommes ci-dessus indiquées en pertes sur créances irrécouvrables,
- · Charge le Maire de procéder aux écritures comptables.

# 8 - SDEY : Gaz naturel - intégration des contrats au Groupement de Commandes d'Achat d'Energies coordonné par SIEEEN

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Vu la délibération de la commune de VALLAN, n° 2014/39 du 25 septembre 2016

Conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative de la consommation, les contrats de gaz naturel d'une consommation supérieure à 30 MWh sont supprimés au 31 décembre 2015.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est dès à présent souhaitable d'anticiper cette échéances en s'organisant pour recenser ses besoins et préparer ses marchés en vue de conclure de nouveaux contrats. Cette mission repose sur le respect des règles de la commande publique, ainsi que sur de solides connaissances du secteur de l'énergie.

A cet effet, le SIEEEN s'est associé aux sept autres syndicats départementaux d'énergie de Bourgogne Franche-Comté, et ont décidé de créer un groupement de commandes d'achat d'énergies et services associés, qui se veut ouvert aux personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la Région Bourgogne Franche-Comté.

La commune de VALLAN avait d'ailleurs décidé d'adhérer à ce groupement de commande par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 et d'y intégrer l'ensemble de ses contrats de gaz naturel.

Aujourd'hui, afin de faire face dans les meilleures conditions à la très prochaine disparition des contrats de la collectivité, il semble opportun de les intégrer au groupement de commandes coordonné par le SIEEEN.

Considérant ce qui précède, Monsieur le Maire propose d'intégrer l'ensemble des contrats listés en annexe à la présente délibération au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés

 D'intégrer l'ensemble des contrats de gaz au Groupement de Commandes coordonné par le SIEEEN.

## 9 - PERSONNEL COMMUNAL

#### 1. Contrat de travail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe aux services techniques en application de l'article 3-3-4° de la loi du 26.1.1984 modifiée

Temps hebdomadaire: 21 h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés

De renouveler le contrat d'adjoint technique 2ème classe

### 2. Centre de Gestion : remplacement personnel

Bernard RIANT fait le point sur le remplacement de Nathalie CHAILLOUX pour congé de maternité.

L'information de sa grossesse n'a été donnée que tardivement.

Compte-tenu des disponibilités de chacun, le rendez-vous avec le Centre de Gestion s'est tenu le 8 juillet. Les éléments du dossier ont été communiqués à la Directrice. En retour, il nous a été précisé que le Centre de Gestion formait régulièrement des secrétaires de mairie et qu'une promotion serait opérationnelle à la mi-septembre. Début août un mail listant les tâches effectuées par Mme CHAILLOUX a été adressé à la Directrice.

Au 15 septembre, n'ayant aucune nouvelle, le Maire contacte le CDG. Les paramètres ne sont plus les mêmes. Le dossier s'est perdu et la promotion ne sortira que le 19 décembre.

Dans l'urgence, 2 CV de candidature nous sont proposés; ils ne donneront rien, les deux personnes ayant trouvé un emploi entre temps.

La Directrice du CDG nous propose alors la solution de secours. La loi prévoit que, dans les communes de moins de 1000 habitants, un élu peut remplacer occasionnellement un agent empêché d'exercer sa fonction.

#### Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- Le remplacement de Nathalie CHAILLOUX par Véronique PIERRON, sous forme de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion au profit de la commune de VALLAN. Véronique PIERRON sera embauchée pour une durée de 20h par semaine, jusqu'à la date de retour de congés de maternité de Nathalie CHAILLOUX,
- D'adhérer à compter du 30 septembre 2016 jusqu'à la fin du présent mandat au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Yonne,
- Charge le Maire de signer la convention avec le CDG et d'effectuer toutes les démarches nécessaires

## 10 - COMMUNICATIONS

- Le recensement sur notre commune aura lieu en 2017
- Une réunion d'information et de sensibilisation sur l'utilisation des produits phytosanitaires aura lieu à la salle de la fontaine le mercredi 12 octobre à 18 heures.
- Richard GAUTIER donne une information sur les finances communales, notamment les dotations de l'Etat.

La DGF, principale source de recettes a baissé de 30.000 € suite aux mesures annoncées par l'Etat en ce qui concerne les dotations de fonctionnement allouées par l'Etat. Il conviendra d'être particulièrement vigilants pour les exercices à venir, sachant que la principale source de dépenses, la masse salariale, risque d'être impactée par l'arrivée à échéance des contrats aidés.

Prochaine réunion du Conseil: 27 Octobre 2016 à 20 h 30

Séance est levée à 23 h 30 Fait et délibéré, le 30 Septembre 2016.

Le Maire,
Bernard RIANT

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO

Absent excusé

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Jean DELOFFRE

Dany MOINE